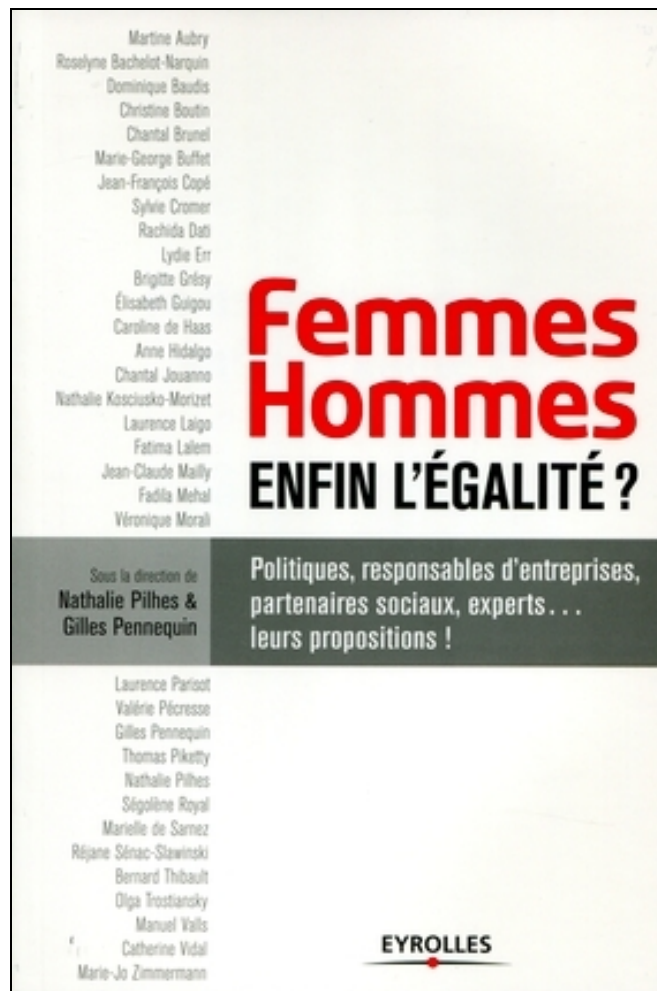


Femmes Hommes : Enfin l'égalité ?

111 propositions pour une égalité
effective





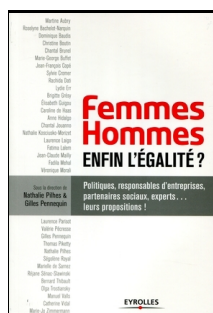
Dans une volonté de promotion de l'intérêt général sur un sujet qui transcende les clivages, ont été réunis, au sein d'un ouvrage paru en Février «**Femmes - Hommes : Enfin l'égalité ?**», 32 contributeurs qui présentent leur diagnostic et proposent de voies, moyens et méthodes visant à une mise en œuvre rapide du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les contributeurs à l'ouvrage sont : Martine Aubry, Roselyne Bachelot, Dominique Baudis, Christine Boutin, Chantal Brunel, Marie-George Buffet, Jean-François Copé, Sylvie Cromer, Rachida Dati, Lydie Err, Brigitte Grésy, Elisabeth Guigou, Caroline de Haas, Anne Hidalgo, Chantal Jouanno, Nathalie Kosciusko-Morizet, Laurence Laigo, Fatima Lalem, Jean-Claude Mailly, Fadila Méhal, Véronique Morali, Laurence Parisot, Valérie Pécresse, Thomas Piketty, Ségolène Royal, Marielle de Sarnez, Réjane Sénac, Bernard Thibault, Olga Trostiansky, Manuel Valls, Catherine Vidal, Marie-Jo Zimmermann.

A partir des propositions opérationnelles formulées par chacun d'entre eux, **L'Assemblée des femmes de Paris-Ile-de-France propose une politique publique globale pour l'égalité femmes-hommes, articulée autour de 111 propositions concrètes.**

Il a été adressé aux candidats à l'élection présidentielle, afin que ceux-ci se positionnent sur ces propositions.

L'accélération du processus d'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes est nécessaire pour que notre société avance sur des bases équilibrées. Cette question doit donc être au coeur des débats de la campagne pour les élections présidentielles et législatives, et au centre des préoccupations des politiques qui seront élaborées dans les années qui viennent.



Nathalie PILHES, ancienne élève de l'ENA, haut fonctionnaire, est engagée depuis de nombreuses années dans le mouvement féministe. Ancienne maire-adjointe du 13ème arrondissement de Paris (2001-2008) chargée des droits des femmes, membre de l'association Élu(e)s contre les violences faites aux femmes (ECVF), elle est **présidente de l'Assemblée des Femmes de Paris-Île-de-France**.



L'Assemblée des Femmes de Paris – Ile de France a pour objectif de défendre les droits des femmes dans tous les domaines, et plus particulièrement de promouvoir l'accès des femmes dans les lieux de décision politiques, d'inscrire la parité dans les institutions, et l'égalité femmes-hommes dans les champs économiques et sociaux. L'Assemblée des Femmes de Paris-Ile de France a également pour ambition de nourrir le lien entre les générations, afin que hommes comme femmes puissent transmettre la nécessaire vigilance et l'indispensable mobilisation en faveur de l'égalité entre les sexes.

Depuis sa création en 1994, elle participe, aux côtés des autres associations féministes, à toutes les revendications et manifestations qui vont dans le sens du respect des droits des femmes et de l'application du principe d'égalité entre les sexes. Elle organise également des rencontres régulières avec des auteurs d'ouvrages sur l'égalité femmes-hommes, dans le cadre de « Cafés-femmes », ainsi qu'avec des personnalités qui oeuvrent pour les droits des femmes et l'égalité.

Elle vient de publier, chez Eyrolles, un ouvrage « Femmes-hommes : enfin l'égalité ? » dans lequel elle propose une politique publique globale, permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes, autour de 111 propositions concrètes.

Les membres du conseil d'administration

Nathalie PILHES, présidente ;

Olga TROSTIANSKY, vice-présidente ; **Nicole SAULAIS**, secrétaire générale ; **Anne LE MOAL**, trésorière ; **Elisabeth CARTERON** et **Danièle PENNEROUX**.

Site : <http://assembleedesfemmes-paris-idf>

Adresse : Assemblée des Femmes – 24 rue Richer, 75009 PARIS

Mel : contact@assembleedesfemmes-paris-idf.fr



Les 111 propositions de l'Assemblée des Femmes de Paris-Ile de France

Nous nous adressons notamment à ceux qui dirigent et vont diriger la France dans les années qui viennent. Nous voulons que cette question soit au cœur des projets politiques qui seront débattus lors de la campagne pour les élections présidentielles et législatives de 2012.

1 - Pourquoi cet ouvrage ?

L'égalité en France est devenue un principe constitutionnel. Il fonde la démocratie. Or, il n'y a pas de démocratie sans égalité. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les droits des femmes et l'égalité en France ont considérablement progressé. Mais, malgré ces incontestables progrès, le principe d'égalité n'est pas réellement appliqué.

Les résistances à l'œuvre sont immenses, à tous les niveaux, et maintiennent un décalage insupportable entre une égalité de droit et une inégalité de fait. Dans les sphères politiques, économiques, sociales, les femmes demeurent largement écartées des lieux de pouvoir et de décision, elles n'ont pas un traitement égal dans la sphère professionnelle, ont des carrières interrompues, des retraites amputées, demeurent les premières victimes du chômage, des emplois précaires, des salaires sous-évalués, et subissent encore largement des stéréotypes complaisamment véhiculés. Elles continuent à se voir imposer massivement le système de domination masculine, y compris sous sa forme de violences physiques. Les faits sont têtus et révèlent une réalité implacable.

2 - L'urgence d'une action déterminée

Notre conviction est que la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ne peut être efficace qu'avec une action déterminée des pouvoirs publics et des institutions. **Sans une volonté collective, portée par les pouvoirs publics, relayées par les acteurs des champs politiques, économiques et sociaux, aucune avancée significative n'est à attendre** avant, au mieux, des dizaines d'années.

Notre objectif est de contribuer à accélérer le processus d'instauration de l'égalité entre les sexes, en mobilisant largement, afin que, dans tous les champs où l'action publique a une légitimité et un impact, le système de domination d'un sexe sur l'autre soit méthodiquement ébranlé, que ce soit au sein de l'Etat, à l'école, dans le monde du travail, dans la famille, dans le sport et les médias.

3 - Notre méthode

Nous nous adressons aux responsables politiques parce qu'ils construisent le cadre normatif, élaborent et appliquent les politiques publiques, celles-ci ayant un effet d'entraînement sur les pratiques et les mentalités.

L'ambition de cette publication est de **mobiliser l'ensemble des familles politiques françaises susceptibles de diriger la France de demain**, non seulement pour rappeler que l'égalité femmes-hommes n'est toujours pas une réalité dans notre pays, mais pour envisager concrètement, dans un esprit de poursuite de l'intérêt général, les voies et moyens qui permettraient de sortir au plus vite de la situation actuelle.

Mais la loi ne suffit pas. C'est pourquoi, nous avons sollicité les autres acteurs de l'égalité que sont les représentants du monde professionnel, patronat et syndicats, dont les accords construisent au quotidien les conditions de l'égalité femmes-hommes dans le travail. Sans prétendre à l'exhaustivité, des représentants de l'univers associatif, ainsi que des contributions ciblées d'experts nous permettent d'éclairer et enrichir cette réflexion.

C'est la première fois que les représentants de premier plan de l'ensemble de la classe politique française et des partenaires sociaux se retrouvent ensemble, dans une contribution pour affirmer l'importance de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans notre pays, et formuler leurs propositions opérationnelles et leurs engagements. Nous mesurons le signal qui nous est ainsi adressé et nous souhaitons qu'il ait une suite effective.

4 – Nos propositions

Cinq domaines d'actions sont prioritaires :

- L'accès des femmes aux responsabilités et aux lieux de pouvoir
- L'égalité professionnelle et salariale
- L'articulation des temps de vie,
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- L'éducation à l'égalité afin de faire évoluer les mentalités.

Une politique publique globale déclinée en 111 propositions

Afin de contribuer à développer un cadre, des outils et des méthodes qui pourraient permettre d'accélérer la mise en œuvre effective du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, **nous avons dégagé de l'ensemble des contributions un socle de propositions largement partagées par tous**. Pour aller plus loin, ce socle commun est enrichi d'un certain nombre de propositions formulées par les uns ou les autres, de telle sorte qu'elles puissent constituer un ensemble cohérent permettant de bâtir une politique publique globale.

Suivent ainsi **111 propositions pour que cette démarche trouve un aboutissement opérationnel par une application concrète**, non seulement dans l'élaboration des politiques publiques à venir dans les prochains mois, mais également dans les pratiques de chacun des acteurs politiques, économiques et sociaux.

L'accès des femmes aux responsabilités

- Féminiser les postes à responsabilités des grandes institutions publiques, des administrations, des entreprises publiques et privées, et des associations reconnues d'intérêt général
- Respecter la parité dans les nominations qui relèvent de l'exécutif
- Appliquer au secteur public la politique d'égalité professionnelle élaborée pour le secteur privé
- Soutenir les réseaux de femmes.

Pour aller plus loin

Obtenir la parité politique

- Donner à la parité sa pleine valeur constitutionnelle, en remplaçant le verbe « favoriser » par « garantir » dans le second alinéa de l'article 1er de la Constitution
- Renforcer les sanctions financières pour les partis politiques qui ne respectent pas le principe paritaire
- Abaisser le seuil de la contrainte paritaire de 3500 à 500 habitants pour les élections municipales
- Supprimer tout financement public pour les partis politiques qui ne présentent pas 50 % de candidates et pénaliser financièrement les partis politiques qui n'obtiennent pas 50 % de femmes élues
- Réviser le mode de désignation des conseillers territoriaux
- Limiter davantage, voire interdire le cumul des mandats
- Développer le scrutin proportionnel, notamment dans les départements
- Peser sur les méthodes internes des partis afin de favoriser une parité effective dans les investitures et au sein des bureaux politiques
- Donner les moyens réels à chacune et chacun d'être éligible, en particulier à travers la prise en charge des frais de garde occasionnés par les activités politiques pour les élu-e-s n'ayant pas d'indemnités ou des indemnités inférieures au SMIC.

Atteindre la parité professionnelle

- Atteindre une proportion de 40% de cadres dirigeants de l'un ou de l'autre sexe nommés en Conseil des Ministres d'ici 2017
- Contraindre les administrations à employer au moins 40% de cadres supérieurs de l'un ou de l'autre sexe d'ici 2015
- Tendre à la parité dans les instances de décisions collégiales des trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux), ainsi que dans les fonctions de direction
- Mettre en place un objectif de 40% de femmes dans les conseils d'administration et autres instances de direction au sein des entreprises et établissements publics
- Etendre les seuils minimaux obligatoires de femmes prévus par la loi à l'ensemble des instances de direction des entreprises privées (directoires, comités exécutifs, comités de direction)
- Fixer un quota minimum de 30% de femmes dans les instances dirigeantes sportives.
-

L'égalité professionnelle et salariale

- Appliquer et évaluer les lois existantes sur l'égalité professionnelle et salariale
- Sanctionner effectivement les entreprises récalcitrantes ou coupables de discriminations

- Développer des politiques égalitaires d'orientation, de formation, de recrutement, de conditions de travail, de déroulement de carrière, de promotion, de rémunération et de suivi des parcours professionnels
- Lutter contre la précarité professionnelle des femmes
- Lutter contre le temps partiel subi.

Pour aller plus loin

- Faire de l'égalité professionnelle et salariale une priorité nationale
- Renforcer le dispositif législatif sur l'égalité professionnelle et salariale
- Introduire dans la loi la notion d'emplois « de valeur comparable »
- Instaurer au niveau national interprofessionnel, dans la branche et l'entreprise une politique intégrée de l'égalité professionnelle et salariale
- Mettre en place un processus de suivi des réformes tripartites (Etat, partenaires sociaux, associations)
- Généraliser les accords d'entreprise sur l'égalité hommes-femmes
- Assurer la transparence des rémunérations
- Conditionner l'exonération des cotisations patronales à la conclusion d'accords salariaux et à la réalisation de l'égalité des salaires dans l'entreprise
- Contraindre les entreprises à faire un audit sur les rémunérations des hommes et des femmes à compétence égale. En cas de persistance des inégalités, exclure ces entreprises de l'accès aux marchés publics, ou de l'accès aux subventions
- Définir des critères objectifs et transparents pour les recrutements et la gestion des carrières, dans l'emploi tant privé que public
- Poursuivre le travail d'analyse des critères d'évaluation des emplois et des processus qui construisent les inégalités salariales en appliquant notamment le principe « un salaire égal pour un travail de valeur comparable »
- Elaborer des outils permettant aux acteurs du monde du travail d'aborder la discrimination salariale sous l'angle de l'évaluation des emplois
- Organiser la transparence des situations par des structures de type observatoire de la parité
- Faire cesser le « délit de grossesse », en éliminant l'impact des congés maternité sur les salaires, les carrières et les retraites, et en gérant de façon rigoureuse les retours de maternité
- Compenser, dans le calcul des retraites, les inégalités constatées tout au long de la carrière
- Revaloriser les métiers où les femmes sont concentrées
- Aider les femmes chefs de famille monoparentale en adoptant notamment un plan d'accompagnement individualisé de retour à l'emploi

- Placer au cœur de la négociation collective les modalités concrètes de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle
- Faciliter l'accès aux financements et aux aides publiques pour les femmes créatrices d'entreprises et de leur propre emploi
- Généraliser la bonification des bourses régionales pour la création d'activités par les femmes
- Créer un fonds de garantie de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de la future Banque publique d'investissement.
- Favoriser l'accès des femmes aux responsabilités syndicales
- Obtenir au moins 30% de femmes au sein des organismes de gestion paritaire.

L'articulation des temps de vie

- Impliquer davantage les hommes dans les responsabilités domestiques et familiales pour faciliter l'exercice d'une parentalité partagée
- Développer la prise en charge de la petite enfance
- Inciter les entreprises à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Pour aller plus loin

- Développer une politique de conciliation des temps professionnels et personnels
- Transformer la place de la parentalité au sein de l'entreprise
- Aménager le temps de travail et l'adapter aux besoins des parents
- Mettre en place une gestion capitalisée du temps pour l'exercice d'une parentalité tout au long de la vie
- Mettre fin aux temps de travail excessifs imposés et au culte du présentisme et limiter les horaires atypiques
- Lancer une vaste campagne de valorisation du partage égal des tâches quotidiennes familiales entre les hommes et les femmes
- Œuvrer à une déspecialisation des rôles pour permettre l'émergence du modèle « double pourvoyeur de soins », « double pourvoyeur de revenus »
- Réformer au plus près des besoins des familles les différents congés parentaux
- Raccourcir le congé parental, mieux le rémunérer et en réserver une part au père, égale à celle de la mère
- Allonger le congé paternité
- Développer un service public de la petite enfance avec notamment l'ouverture de 500 000 places de crèches supplémentaires pour les jeunes enfants
- Développer les structures de garde d'enfants en entreprises.

Lutter contre les violences faites aux femmes

- Renforcer la protection des femmes face aux violences qui leur sont faites
- Faire appliquer la loi du 9 juillet 2010 sur les violences conjugales et développer les mesures d'accompagnement dans les domaines de la prévention, de l'accueil et de la protection
- Développer les structures d'accueil, en particulier familiales, ou des appartements refuges pour les femmes victimes de violences
- Améliorer la formation de l'ensemble des professionnels qui peuvent être conduits à accueillir et soutenir les femmes victimes de violences (magistrats, forces de sécurité, médecins, travailleurs sociaux...).
- Renforcer l'information du grand public sur les violences faites aux femmes et sur la loi du 9 juillet 2010 sur les violences psychologiques.

Pour aller plus loin

- Adopter une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, élargissant la loi du 10 juillet 2010
- Accorder des facilités aux juges pour éloigner le conjoint violent des lieux fréquentés par la victime, et l'astreindre à un suivi médical
- Elargir la garantie d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales par un droit au logement
- Généraliser la mise en place de psychologues dans les commissariats et les gendarmeries pour les femmes victimes de violences
- Créer des pôles spécialisés au sein des commissariats de police et des gendarmeries, ainsi que dans les tribunaux
- Renforcer la coopération entre les autorités judiciaires, les services de police, la gendarmerie et les médecins
- Autoriser le médecin à signaler aux autorités judiciaires les violences constatées sans le consentement explicite de la victime
- Rendre inéligibles les personnes détentrices de mandats électifs condamnées pour viol, agression sexuelle ou harcèlement sexuel
- Allonger le délai de prescription pour les agressions sexuelles
- Pénaliser les clients de la prostitution
- Poursuivre la campagne d'information sur le lien étroit entre personnes prostituées et réseau de traite des êtres humains.
- Echanger et diffuser les bonnes pratiques au niveau européen pour accélérer les avancées dans la lutte contre les violences

L'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes

- Eduquer à l'égalité des sexes pour changer les mentalités et transformer la société
- Oeuvrer dès le plus jeune âge, notamment à la maternelle, pour lutter contre les inégalités grâce à des séances, consacrées à la mixité et au respect hommes-femmes

- Développer l'éducation à l'égalité des sexes dans les programmes scolaires
- Insister sur l'éducation des garçons et l'information auprès des hommes
- Soutenir la mixité
- Sensibiliser les jeunes à toutes les formes de violences, notamment les violences sexistes
- Lutter contre stéréotypes sexistes notamment en formant et informant massivement sur le sujet
- Favoriser l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, technologiques et industrielles.

Pour aller plus loin

- Développer un plan d'éducation à l'égalité et à la sexualité dans les écoles et s'assurer de son application
- Construire et diffuser une culture de l'égalité des sexes dans la formation initiale et continue des pédagogues, notamment sur trois axes : l'analyse des enjeux et des dimensions de l'égalité dans l'éducation, la démonstration des effets négatifs de l'inégalité, l'éducation au regard réflexif et critique pour identifier les stéréotypes et les préjugés, dans les représentations et les pratiques.
- Introduire une lecture sexuée dans les programmes, dans les disciplines, dans les manuels scolaires et les outils pédagogiques
- Développer les actions concrètes de formation de formateurs et d'administrateurs du système éducatif, y compris auprès des personnels de crèche, dans le cadre de l'éducation à l'égalité des sexes
- Soutenir les études de genre comme prisme d'analyse de la société
- Développer le travail et l'engagement scientifiques interdisciplinaires pour construire une culture de l'égalité et établir l'égalité sur des arguments rationnels et scientifiques
- Soutenir l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (BVP) pour qu'elle garantisse que l'image véhiculée de la femme sur les campagnes d'affichage publicitaire nationales soit conforme aux principes d'égalité et de dignité
- S'assurer de l'engagement effectif des médias dans la lutte contre la persistance des stéréotypes sexués dans la sphère médiatique
- Conditionner les aides publiques aux fédérations sportives à la mise en œuvre d'actions ciblées pour les femmes
- Mobiliser de façon conjointe les principaux acteurs du sport : administration, mouvements sportifs et collectivités pour améliorer la pratique sportive féminine
- Développer la visibilité du féminin dans la langue française
- Revisiter l'Histoire de France à la lumière de l'apport des femmes.

Pour compléter ces cinq champs d'actions prioritaires identifiés par tous, et proposer un cadre d'action global, sont avancées ci-dessous des propositions dans trois autres domaines abordés par les contributeurs : celui dans lequel l'Etat doit s'impliquer spécifiquement, ceux du droit des femmes à disposer de leur corps et de la fiscalité.

L'implication de l'Etat

- Harmoniser par le haut les politiques nationales en faisant prévaloir la clause de « l'Européenne la plus favorisée »
- Reconnaître et distinguer les femmes à égalité de mérite.

Pour aller plus loin

- Créer un ministère des droits des femmes et de l'égalité
- S'assurer que la question de l'égalité femmes-hommes soit présente, de façon effective et transversale, dans l'ensemble des politiques publiques
- Adopter une loi anti-sexiste, comme existent des lois anti-racistes, permettant notamment de lutter contre le sexisme à l'embauche, dans les promotions professionnelles, ou les images de la femme dans les médias et les publicités
- Veiller à la bonne application de la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public.

Le droit à disposer de son corps

- Garantir l'accès à la contraception, y compris pour les jeunes filles mineures
- Rendre gratuite la contraception pour les moins de 25 ans
- Garantir l'accès à l'avortement en faisant respecter la loi de 2001
- Soutenir et développer la présence d'un centre IVG dans tous les hôpitaux
- Refuser toute forme de marchandisation du corps humain

Fiscalité et égalité

- Lancer un débat sur la suppression du quotient conjugal ou la préservation de la logique de familialisation de l'impôt sur le revenu.